

Le fonds de la Saffa : [1ère partie]

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **19 (1931)**

Heft 362

PDF erstellt am: **21.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-260367>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Le groupement final des pétitions se fera probablement par pays, et le Comité d'organisation est déjà au travail pour la préparation de la cérémonie qui aura lieu lors de la présentation des pétitions. Le programme sera simple et direct, mais on ne peut s'empêcher de voir un élément dramatique intense dans ce fait que des femmes des quatre coins du monde apporteront les résultats de leur œuvre devant la Conférence. Les femmes qui travaillent au Désarmement savent qu'elles ne sont pas seules à accomplir cette tâche, mais collaborent avec d'autres groupes. On trouve des femmes et des organisations de femmes qui s'occupent de ce qu'on appelle communément le « Comité de Lord Cecil » qui tiendra un très important meeting international pour la paix au Trocadéro, à Paris, en novembre. Aux Etats-Unis, sous la présidence de M. James Mac Donald, plus de 50 organisations dans lesquelles les femmes ont un rôle actif se rencontrent fréquemment pour coordonner leur travail effectué en vue du désarmement. Dans les Pays-Bas, un geste unique et extrêmement significatif a été fait par les journaux. Ceux-ci, pour la plupart publièrent chaque jour pendant plusieurs semaines une courte pétition pour le désarmement que signèrent deux millions et demi de citoyens sur une population totale de sept millions et demi. Dans le mouvement pacifiste dirigé par les Eglises les femmes sont également très actives.

Dans tous les pays on pourrait citer des exemples de la manière dont les femmes accomplissent activement leur tâche, en faveur de la paix, car chacune doit réaliser son effort personnel à ce sujet. Que ce soit dans sa famille, dans ses relations de société ou d'affaires, aussi bien que par le moyen des organisations, chaque femme compte. Un mot dit à l'occasion à un voisin, une histoire racontée à un enfant, peuvent avoir leur importance dans le développement de leur pensée et peuvent contribuer à orienter l'opinion publique, aussi bien que la presse, les conférences, les réunions politiques, les pétitions et les meetings, où que sais-je encore? toutes choses qui finalement influenceront activement la Conférence même du Désarmement.

ROSA MANUS.

Le suffrage féminin corporatif en Italie

Pour la première fois en Italie, deux organisations féminines reconnues par les grandes Confédérations syndicales ont voté pour le Président de leur Confédération. L'Association des travailleuses intellectuelles et l'Association des infirmières et des sages-femmes ont pris part, en même temps que les autres syndicats nationaux de la Confédération des professionnels et des artistes, à l'élection du Président de cette Confédération. On sait, en effet, que, selon l'organisation corporative italienne, l'élection d'un Président de Confédération nationale est une élection au premier degré, les Présidents des Confédérations étant en général les représentants à la Chambre des députés des membres de leur Fédération.

¹ Voir le précédent N° du *Mouvement*.

la bouche... « it would shut up her mouth! » Le premier de mai 1855, Henry Blackwell orné d'un gilet blanc et Lucy Stone vêtue de soie « cendre de rose » préléveront à la cérémonie nuptiale par la lecture à la famille et aux amis d'une protestation (publiée ensuite dans la presse), contre les lois préjudiciables à la femme. Puis, devant le pasteur Garrison, Lucy déclara vouloir aimer et honorer son mari, laissant tomber dédaigneusement le mot obéir. Le révérend Burleigh, un saint homme d'ami, passablement excentrique, laissant croire démesurément ses cheveux et sa barbe par raisons de conscience, prononça des paroles éloquentes; Lucy pleura un peu, comme la plus simple des fiancées de village, et tout le monde se mit à table.

Lucy avait toujours pensé qu'abandonner son nom au moment du mariage était, pour la femme, un symbole de la perte de toute individualité; aussi décida-t-elle, d'accord avec son mari, de demeurer Lucy Stone jusqu'à son dernier souffle. J'avoue ne pas très bien comprendre l'importance de cette décision. Pourquoi ne pas signer Blackwell-Stone ou Stone-Blackwell avec le plus significatif des traits d'union? D'autant plus que conserver son nom de jeune fille peut présenter des inconvénients. Par exemple, quand le Massachusetts donna aux femmes le droit de vote en matière scolaire, Lucy ne put jamais user de ce droit parce qu'elle refusait obstinément de se laisser inscrire sur les registres électoraux sous le nom de Blackwell. Il aurait fallu aussi prévoir les imitateurs et les craintes: en 1921 s'est organisée la Ligue Lucy Stone, avec quartier

Liste des Femmes membres de Délégations à la XII^e Assemblée de la S. d. N.

ALLEMAGNE: M^{me} von Zahn-Harnack, conseillère technique; M^{me} Punder, conseillère technique.

AUSTRALIE: Dr. Ethel Osborne, déléguée suppléante.

AUTRICHE: M^{me} von Matsch, conseillère technique.

EMPIRE BRITANNIQUE: Dame Edith Littleton, déléguée suppléante.

CANADA: Mrs. H. Plumtre, membre du Ministère de l'Instruction, déléguée.

CHILI: M^{me} M. Vergara, conseillère technique.

DANEMARK: M^{lle} Henri Forchammer, déléguée suppléante.

ESPAGNE: M^{lle} Clara Campoamor, députée aux Cortes, déléguée suppléante.

HONGRIE: Comtesse Apponyi, déléguée suppléante.

LITHUANIE: M^{me} Sophie Ciurlionis, déléguée suppléante.

NORVÈGE: M^{me} le Dr. Aas, déléguée suppléante.

PAYS-BAS: M^{me} Schönfeld-Polano, conseillère technique; M^{me} C. A. Kluwyer, conseillère technique et secrétaire de délégation.

POLOGNE: M^{me} Anna Szlagowska, déléguée suppléante.

ROUMANIE: M^{lle} Hélène Vacaresco, déléguée suppléante; la princesse Alex. Cantacuzène, conseillère technique.

SUÈDE: M^{me} K. Hesselgren, sénateur, déléguée suppléante.

TCHÉCOSLOVAQUIE: M^{me} F. Plaminkova, sénateur déléguée suppléante.

Soit 19 femmes représentant 16 pays. Il est à noter que l'Autriche, l'Espagne, la Pologne, la Tchécoslovaquie et le Chili ont envoyé pour la première fois une femme à Genève, — et nous sommes tout spécialement heureuses de saluer en la déléguée de l'un de ces pays notre amie, M^{me} Plaminkova, vice-présidente de l'Alliance Internationale pour le Suffrage et du Conseil International des Femmes. D'autre part, la Finlande n'a délégué cette année aucune femme à Genève, ce que nous regrettons. A part cela, la liste des pays représentés reste sensiblement la même que celle des années précédentes.

Quant à la place des femmes dans les Commissions de l'Assemblée, aucune femme ne préside cette année une Commission, comme cela avait été le cas l'an dernier, mais M^{me} Hesselgren (Suède) a été élue vice-présidente de la V^e Commission (Questions humanitaires), et la Comtesse Apponyi rapporteur à cette même Commission pour la question de la protection de l'enfance. M^{me} A. Szlagowska est la seule femme qui fasse partie de la III^e Commission (Désarmement), et M^{me} Kluwyer de la IV^e (Finances). La plupart des femmes déléguées siègent, selon la tradition, à la V^e Commission (Questions sociales et humanitaires), mais nombre d'entre elles ont été déléguées à la I^{re} Commission pour le moment où celle-ci discutera de la question de la nationalité de la femme mariée, et Dr. Ethel Osborne et Mrs. Plumtre font toutes deux partie de la II^e Commission (Questions hygiéniques et économiques).

général à New-York, dont les membres s'engageaient non seulement à conserver dans le mariage leur nom de jeune fille, mais encore l'appellation *Miss*!

Le jeune ménage s'installa à sa façon dans la vie conjugale, c'est-à-dire qu'Henry se consacra avec une telle ardeur à la lutte contre l'esclavage que les planteurs du Sud finirent par mettre sa tête à prix, et que Lucy continua ses tournées de conférences. Je ne sais pas comment Blackwell avait perdu la fortune que je lui supposais, mais le fait est que Lucy, au témoignage de son mari, s'adapta fort bien aux devoirs et aux inconvénients de la femme d'un homme pauvre. Une filleule, Alice, naquit en 1857.

Pendant un voyage d'affaires de son mari dans l'Ouest, Lucy refusa de payer l'impôt sur la petite maison que Blackwell lui avait donnée en toute propriété. Elle laissa vendre des meubles, des tableaux, et même le berceau de la petite Alice, ayant répondu aux sommations de payer: *No taxes without representation!* Un voisin et ami acheta le tout pour le lui retourner. Ce fut la première protestation féminine contre les impôts auxquels ne correspondent pas des droits.

Si le mariage et les droits dans la presse n'avaient pas réussi à fermer la bouche de Lucy Stone, l'amour maternel accomplit ce miracle. Durant toute l'enfance d'Alice, elle la soigna diligemment et tendrement. Mais le travail suffragiste, interrompu d'abord par la sollicitude maternelle, et plus tard par la guerre civile, recommença dès 1866: démarches des Blackwell auprès du gouvernement,

Les élections dans le grand duché de Luxembourg et les femmes

Nos lecteurs savent que les femmes du Grand-Duché possèdent depuis bientôt douze ans les droits politiques complets, et que l'une d'entre elles, M^{me} Thomas (parti radical), siégeait à la Chambre. Malheureusement, lors des récentes élections législatives, cet unique siège de député a été perdu pour les femmes. En partie, sans doute, à cause de l'orientation politique marquée par ces élections, car le dit parti radical, qui possédait auparavant cinq sièges à la Chambre, n'en a obtenu que deux, et sa candidate, qui figurait en quatrième rang sur les listes, est donc tombée de ce fait. Mais, d'autre part, et comme deux autres candidates étaient encore présentées (l'une par les socialistes et l'autre par les communistes) et que ni l'une ni l'autre n'a été élue, il faut reconnaître franchement qu'il y a eu là un recul marqué pour notre cause.

Notre confrère luxembourgeois, l'*Action féminine*, tire de ces faits la leçon que c'est par une politique uniquement féminine que les femmes s'assureront à la Chambre la représentation à laquelle elles ont droit, c'est-à-dire par l'élaboration et la présentation aux élections de listes de candidatures uniquement féminines. Par ce moyen, en effet, elles ont déjà réussi, lors des élections communales de l'autre année, à faire entrer plusieurs femmes dans les Conseils municipaux du Duché.

De-ci, De-là...

Bibliothèque féminine.

La *Frauenzentrale* de Zurich vient de nous faire parvenir un catalogue détaillé, établi par ordre de matières, de sa riche bibliothèque. Bien que la majorité des publications qui y figurent soient en langue allemande, nous pensons néanmoins rendre service à nombre de nos lectrices en leur signalant, ainsi que les conditions très avantageuses de prêt de cette bibliothèque: 20 cent. par volume, 5 cent. par brochure, ou bien 5 fr. pour un abonnement d'une année. Une seule personne peut emprunter 3 volumes à la fois, et les garder pendant un mois, et des envois sont faits, contre remboursement des frais de port, à des lectrices n'habitant pas Zurich.

Le catalogue lui-même, qui ne compte pas moins de 21 sections, peut s'acheter à la bibliothèque de la *Frauenzentrale*, Schanzengraben 29, Zurich.

Des réunions de pères?

On connaît les réunions de mères instituées chez nous par les paroisses; elles existent aussi à l'étranger. En Angleterre, les mères affiliées à un de ces cercles, ont tenté d'intéresser leurs maris aux problèmes d'éducation qu'elles débattaient dans leurs réunions. Que sert-il, en effet, de chercher à bien élever les enfants, si le papa raille l'éducateur? — Un municipal fut chargé d'exécuter ce projet. Il réunit d'abord quelques pères autour d'une tasse de thé, et leur offrit des cigarettes. Peu à peu on parla des enfants; quelques-uns posèrent des questions prouvant que l'éducation de leurs enfants les préoccupait. Leurs préventions contre les « réunions de mères » tombèrent progressivement. Un certain nombre furent même conquis à l'idée des « réunions de pères » dont ils devinrent, de zélés propagandistes.

Le Fonds de la Saffa

N. D. L. R. — *L'interruption de notre parution pendant les vacances nous a empêchées de donner à nos lectrices des précisions de nature*

grandes assemblées nationales où Lucy joue un rôle de premier plan, présidence du groupe fondé dans le New-Jersey, conférences sur conférences, articles sur articles, etc., etc. Dans l'Etat du Kansas, une loi présentée à la votation accordait le vote aux nègres et aux femmes, — dans tous les projets de ce temps-là, la femme ne venait, semble-t-il, qu'après le nègre! — Lucy Stone et son mari furent invités à parler dans les meetings organisés dans tout le Kansas pour soutenir la loi. Lucy se dépensa si bien qu'un politicien pouvait écrire: « Avec l'aide de Dieu et de Lucy Stone, la victoire sera à nous! » Pendant ces deux mois de campagne suffragiste, les Blackwell payèrent tous leurs frais de leur propre argent. Mais des circonstances fâcheuses intervinrent, des malades furent commises et le projet de loi fut rejeté.

JEANNE VULLIOMENET.

(La fin au prochain numéro.)

à les intéresser sur le fonctionnement du Fonds de la Saffa, tel qu'il a été prévu par la décision de la majorité des Sociétés féminines suisses, le 5 juillet dernier. Nous publions donc ci-après de larges extraits du rapport, si officiel et documenté présenté par la Commission chargée d'étudier cette question, et composée de M^{lles} Dora Schmidt (Berne), Anna Martin (Berne) et Suzanne Brenner (Genève). Rappelons qu'un Comité Exécutif présidé par M^{lle} Dora Schmidt a été chargé par l'Assemblée du 5 juillet de convoquer une nouvelle réunion pour adopter définitivement les statuts et l'organisation de cette Société Coopérative de cautionnement. Cette réunion aura lieu le 18 octobre prochain.

I. Le projet

Le Fonds de cautionnement projeté se propose d'employer l'argent de la Saffa en faveur de l'amélioration de la situation professionnelle et économique de la femme en Suisse, tout en obtenant le plus grand rendement du capital disponible.

Ses buts sont les suivants:

1. Le capital existant est placé en valeurs de tout repos dans une banque, comme fonds de garantie, et servira de caution aux prêts que cette banque fera, soit à des femmes, soit à des sociétés féminines pour les buts suivants:

a) à des femmes:

pour leur perfectionnement professionnel complémentaire après apprentissage ou études professionnelles (séjour à l'étranger, etc.) pour la création et la reprise d'affaires commerciales ou industrielles; pour l'extension d'affaires déjà existantes (acquisition de machines, de matériels, etc.)

b) à des sociétés:

pour des crédits de constructions (sociétés pour habitations et constructions destinées à des femmes seules, homes, clubs, etc.); pour l'exploitation d'entreprises particulières (restaurants sans alcool, etc.); pour des activités spéciales qui pourraient obliger une société à emprunter de l'argent à court terme (organisation d'expositions locales ou régionales, etc.)

2. Le montant maximum des prêts à des associations sera de fr. 20.000.— et de fr. 500.— à des particuliers.

La durée des prêts est limitée en général à cinq ans.

3. Des négociations ont déjà été entamées avec une grande banque suisse qui accordera les prêts et qui s'engage à investir le capital disponible pour le triple de sa valeur, c'est-à-dire que contre la garantie des fr. 350.000.— déposés chez elle, elle fera des prêts pour un montant total de fr. 1.050.000.—

En outre, cette banque ouvrira, à l'un de ses principaux sièges pour commencer, et peu à peu à d'autres sièges, des services spéciaux ayant pour tâche de conseiller les femmes et les associations féminines dans toutes leurs affaires financières. Du personnel féminin sera engagé pour ce service, lequel sera placé sous la direction de personnes de confiance de la Société de cautionnement et au courant des affaires de banque.

La Société coopérative de cautionnement réalisera des économies importantes en frais d'administration et de renseignements par suite de ses rapports étroits avec la banque; elle recevra en outre une allocation annuelle de cette dernière en compensation de ses frais et de sa propagande.

Des conditions privilégiées pour les intérêts et commissions seront faites aux emprunteuses par la banque.

4. De leur côté, les associations féminines participant à la Société de cautionnement placeront autant que possible leurs fonds dans la banque avec laquelle l'accord a été conclu. Elles feront connaître cette banque et des services spéciaux de renseignements, parmi leurs membres.

5. La Société coopérative de cautionnement Saffa est propriétaire du capital de la Saffa.

Son capital consiste en:

- a) un capital de dotation;
- b) un capital de parts sociales portant intérêts;
- c) les fonds de roulement;
- d) les réserves.

Ses membres sont:

a) Les membres fondateurs. Sous ce nom on comprend — pour autant qu'elles décident de faire partie de la Société coopérative — toutes les associations féminines qui, par décision de l'assemblée plénière du 29 juin 1929 sont membres de la grande Commission de la Saffa. Ces membres fondateurs recevront en ton leurs parts sociales suivant un schéma à établir.

b) Les membres ordinaires, soit les personnes physiques, les sociétés coopératives, associations, qui, après la fondation de la Société coopérative, deviendront membres par la souscription d'une ou plusieurs parts sociales.

En cas de liquidation, seuls les membres fondateurs ont un droit de disposition sur le capital de dotation initial.

6. L'administration de la Société coopérative de cautionnement comprend:

- a) La Direction.
- b) Le Comité.
- c) L'Assemblée générale.
- d) Les Vérificateurs de comptes.

II. Pourquoi les femmes ont-elles besoin d'une aide spéciale en ce qui concerne le crédit?

Généralités

Notre enquête dans la presse (*Schweiz. Frauenblatt, Mouvement Féministe, Wirtschaftliches Volksblatt* et autres publications du *Schweiz. Labältsparverein* lues par 3000 femmes de situation indépendante dans les affaires) et dans divers milieux féminins (Association suisse des femmes universitaires, Association suisse des institutrices, *Verein zur Förderung von Gemeindefürsorge*, Soroptimist-Club de Genève, Unions des femmes conseillères de vocations, et auprès des femmes d'affaires éminentes) nous a valu un grand nombre de réponses presque toutes affirmatives en ce qui concerne la nécessité de l'aide à apporter. La création d'offices de renseignements en matière financière a été saluée sans réserve dans les milieux des Unions des Femmes, par les conseillères de vocations et les femmes d'affaires elles-mêmes.

L'idée des prêts pour études obtient l'approbation unanime; mais l'aide efficace qu'apportent les bourses dans certaines carrières a été relevée, et de divers côtés les bourses ont été jugées préférables aux prêts. A ce sujet, les expériences qu'ont faites les clubs américains de femmes d'affaires sont très intéressantes. Ces clubs ont créé plusieurs centaines de ces fonds, dont un bon nombre étaient des fonds de bourses au début de leur activité, mais ont été transformés en fonds de prêts par la suite, car l'on a constaté que les jeunes filles qui se faisaient donner ainsi les moyens de continuer leurs études professionnelles n'étaient souvent pas les plus capables, ni par conséquent celles qui réussissaient le mieux dans la vie. Par contre, les femmes et les jeunes filles qui, par leurs capacités, se sentaient capables d'arriver au succès, ne craignaient pas d'assumer les obligations dépendant de l'emprunt et étaient certaines de pouvoir le rembourser à son échéance.

L'octroi de prêts à des sociétés rencontra beaucoup de sympathie. Surtout l'encouragement donné ainsi à l'ouverture de nouveaux restaurants sans alcool et de salles de réunion a été très chaleureusement appuyé.

Comme exemple de l'utilité incontestable qu'aurait un fonds semblable, il faut citer le cas de cette Association de paysannes qui, pour utiliser les fruits et légumes frais non vendus au marché, aimerait pouvoir en faire des confitures de ménage et des conserves, et les couler en employant un emballage uniforme. Pour mettre ce projet à exécution (acquisition de verres, d'étiquettes, propagande auprès des ménagères de la ville voisine), cette Association aurait besoin de quelques milliers de francs qu'elle espère pouvoir rendre rapidement par le bénéfice réalisé sur les rentes.

Quelles craintes ont été formulées à l'endroit des prêts commerciaux et industriels. Une grande prudence s'impose envers ces sortes de prêts, car ce sont ceux qui présenteront les plus grands risques, bien que ces risques ne jouent pas un très grand rôle dans les réponses qui nous ont été données. D'après plusieurs de ces réponses (et parmi celles-ci quelques-unes provenaient de femmes d'affaires expérimentées), les femmes capables ne rencontrent aucune difficulté auprès des banques pour l'obtention de crédit, et par conséquent un fonds de prêts n'attirerait à lui que des éléments peu sûrs. Mais à ces craintes, du milieu même où elles ont été formulées, on répond que des femmes paraissent peu sûres à la banque, nous offrirait peut-être, par contre, des garanties suffisantes par leur personnalité, leur sérieux et leurs plans longuement réfléchis.

Nécessité du cautionnement.

En plus des opinions sur le projet lui-même, l'enquête nous a apporté toute une série de demandes de prêts venues des milieux les plus divers, demandes que nous avons examinées autant que faire se pouvait au point de vue de leur possibilité de réalisation. Nous les mentionnerons en même temps que les professions auxquelles elles se rapportent.

a) *Arts et métiers.* L'existence de cinq fonds de cautionnements dans les arts et métiers montre d'emblée l'intérêt que ces milieux portent à une institution telle que la nôtre. Les sociétés coopératives existant dans les arts et métiers accordent des prêts et cautionnements, et les femmes y ont droit à la condition de devenir membres de ces coopératives, en souscrivant une part sociale, et en remplissant les conditions exigées par les statuts.

Les prêts accordés pour la création ou l'extension d'une entreprise sont très répandus dans les arts et métiers et sont aussi très utiles aux femmes. Il va sans dire que l'on ne peut faire de grosses affaires avec une somme de 5000 fr. Toutefois, les exemples ci-dessous montrent que cette somme pourrait être d'un grand secours soit comme capital de départ, soit comme capital supplémentaire.

L'ouvrière d'un atelier de nickelage de la Suisse orientale aurait l'occasion de reprendre le commerce de son patron, celui-ci quittant la localité. Elle a employé toutes ses économies pour le rachat de l'atelier et n'a aucun fonds de roulement, de sorte qu'elle se voit soumise obligée de demander le règlement de ses créances avant leur échéance. Une avance de 1000 fr. la tirerait d'embarras.

Une coiffeuse, divorcée, avec un enfant, sans aucune affaire, a repris à bail une affaire et l'a beaucoup développée malgré de nombreuses difficultés. Elle aurait préféré se laisser poursuivre plutôt que de demander un prêt. Un prêt de 4000 fr. pour l'achat d'une nouvelle installation lui rendrait annuellement quelques centaines de francs meilleur marché que le gros loyer qu'elle doit payer et lui permettrait en outre de régler ses fournisseurs à 30 jours avec 2 % d'escompte et d'économiser ainsi une somme coquette en intérêts et frais de poursuite.

Une couturière se procure une nouvelle machine à coudre. Elle la paie par acomptes, mais doit donner une caution à son fournisseur. Ce serait une affaire sans aucun risque pour le Fonds, la machine étant reprise par la fabrique en cas de non paiement.

Pour finir, l'exemple d'une demande qui devrait être repoussée: une veuve cherche un prêt pour l'acquisition d'une machine à tricoter... On doit le déconseiller énergiquement, la concurrence étant bien trop forte pour qu'elle puisse obtenir un bon gain.

(A suivre.)

Echos du 1^{er} Congrès de la Fédération Internationale des femmes professionnelles

Vienne, Juillet-Août 1931

Dix-huit pays avaient répondu à l'appel du Comité viennois. Et, de cette première rencontre des femmes professionnelles du monde entier, il est résulté, et l'avenir l'affirmera plus puissamment encore, un pas en avant.

Le Congrès fut ouvert sous la présidence de Miss Léna. M. Phillips, docteur en droit et juge au tribunal de New-York, et de Mme le Dr. Wilhelmine Löwenstein-Brill, médecin-chef des hôpitaux d'enfants de Vienne, et en présence de tout le corps diplomatique. Séance solennelle d'ouverture à laquelle assistait le Tout-Vienne politique et élégant, et que suivit un dîner de bienvenue offert aux délégués et aux invités.

Le lendemain s'ouvrirent les séances de travail. Et ce fut à la déléguée britannique, Lady Drummond, inspecteur supérieur de la *Woman's Guild of Empire*, que revenait le privilège de faire entendre une voix autorisée sur la question actuelle et grave entre toutes du chômage. Avec la chesse de l'expérience, l'oratrice a affirmé qu'aucun problème social et industriel ne revêt, à cette heure-ci, une acuité aussi douloureuse et que les coeurs de toutes les femmes et de tous les pays, ne seront pas trop nombreux pour trouver une solution que les gouvernements les plus éclairés cherchent en vain depuis de si longs mois. D'après Lady Drummond, l'argent que tant de gens dissimulent jalousement, devrait se répandre davantage, précisément comme remède au marasme actuel, ce qui par un rythme naturel, augmenterait le pouvoir d'achat, et permettrait à la machine économique sociale de reprendre insensiblement sa marche bienfaisante. Les conclusions sont, dans leur ensemble, celles auxquelles vient de se rattacher, le ministère travailliste anglais: baisser les salaires des fonctionnaires, et partager le travail plus équitablement.

Mme le Dr. Hilde Oppenheimer, de Berlin, directeur en chef du département d'économie sociale, illustra avec infiniment d'a propos le paradoxe presque inadmissible, et cependant vécu, d'un monde possédant 20.000.000 de chômeurs, alors que nous voyons des pays jeter leur blé à la mer, et brûler leur réserve de café, pour céder la place aux récoltes nouvelles!!! De tels spectacles qui dérouteront nos jugements les plus sains sont dus, d'un côté à la superproduction rapide et industrielle, provenant du machinisme perfectionné de l'heure présente, et d'un autre côté, au trop faible pouvoir d'achat des masses. Mme Oppenheimer, laquelle par sa vocation était tout spécialement qualifiée pour discuter de si gros problèmes, laissa entendre que si les pays renonçaient à leurs impôts douaniers, et que soit réglée par un accord international la répartition du travail mondial, on arriverait à donner à chaque pays le travail dont ses ressortissants ont besoin, à la condition (et c'est là que réside l'hypothèse assez osée, mais très suggestive cependant), à la condition, di-ions-nous, qu'à chaque pays soit confié le travail dans lequel il est passé maître en perfection. La Suisse par exemple, aurait le monopole de l'horlogerie; l'Amérique, avec la France, la construction automobile, etc., etc.

La déléguée italienne, Mme Traversari (Rome), en un travail fort suggestif et admirablement documenté, exposa ensuite quelle est la vie artistique des femmes professionnelles en pays latin; et les caractéristiques les plus saillantes de la Fédération, qui, dans toute la Péninsule, ne compte pas moins de 4.000 membres groupés dans 40 clubs provinciaux, qui organisent des échanges internationaux. Les membres artistes des autres pays faisant partie de la Fédération sont de droit admis à participer aux expositions d'art des groupes locaux — renseignement précieux.

Mme Marianne Beth, avocate à Vienne, mit encore en valeur la signification profonde de la Fédération internationale des Femmes professionnelles, qui, pour l'Amérique seulement, compte

60.000 membres, publie un journal: *La Femme indépendante*, entièrement dévoué aux intérêts de la femme qui travaille. Pour atteindre à un plus haut « standard » de la vie de la femme, la Fédération déploie une activité digne de tout éloge, et pour arriver à élever ce niveau social chez ses membres, il a été fondé un fonds d'études, à seule fin d'aider les jeunes à continuer leurs études supérieures. A ce jour 1500 élèves de condition modeste ont déjà pu prendre leurs brevets par les soins du Comité d'études de la F. I. F. P. Par des investigations minutieuses le Centre s'occupe de savoir, dans chaque pays, quelles sont les professions les plus lucratives pour la jeunesse, et dans quel sens orienter en vue de leur plus complet épanouissement les futures femmes d'affaire, ou les intellectuelles.

Les séances d'études du Congrès, régulièrement suivies, furent agréablement coupées par des visites aux grands centres travailleurs de la capitale autrichienne. En l'honneur du Congrès, une exposition de « la femme par l'image et par l'aiguille », réunit les travaux exécutés dans la vie contemporaine par l'armée des femmes. Docteurs, artistes, industrielles, pédagogues, juristes, travailleuses sociales, toutes les branches d'activité se groupèrent en cette remarquable concentration de toutes les forces de la femme d'après guerre. Visite aussi des grands magasins, de leurs procédés de travail, du confort des ateliers, exposés des assurances du personnel: il serait trop long d'en conter les détails. Et enfin Budapest avait convié les membres et délégués internationaux à s'arrêter quelques jours sur les rives étincelantes de son Danube. Si bien qu'après avoir terminé les mille et une besognes administratives, sans intérêt pour nos lectrices, nous avons quitté Vienne, non sans un sentiment de reconnaissance pour son Comité de réception, lequel, pendant ces quelques journées, a été à la brèche avec une inlassable patience et une obligeance parfaite, et nous nous sommes laissées glisser sur le calme du grand fleuve.

Budapest avait tout mis en œuvre pour rendre en si peu de temps la visite de cette ville aussi complète que possible. Exposition, réception au Parlement, inauguration du Cercle hongrois féminin, bref une féerie dont nous espérons pouvoir entretenir nos lectrices dans un prochain article.

ESTELLE WÜRSTEN.

L'Ecole vaudoise des ministères auxiliaires féminins

Mlle Alice Roud, fille de M. le Dr. Eugène Roud-Guinand, à Saint-Légier, a été appelée à la direction de l'Ecole des Ministères féminins, fondée par le Synode de l'Eglise nationale vaudoise.

Mlle Roud a fait ses études secondaires à Vevey et à Lausanne (Ecole Vinet), et ses études supérieures universitaires à Genève, à l'Institut J.-J. Rousseau, dont elle a le certificat d'études, à l'Institut des Ministères féminins, dont elle est diplômée. Aux connaissances théoriques Mlle Roud ajoute une précieuse expérience, acquise au cours de plusieurs années de pratique comme secrétaire d'Union chrétienne à Genève, d'un foyer de jeunes filles à Paris, comme sous-directrice du Foyer du châteaueuvrier de tissages de Faverges (lac d'Annecy), enfin comme secrétaire-générale des Unions chrétiennes de jeunes filles du canton de Vaud.

Occupant ce dernier poste depuis trois ans, Mlle Roud apportera en outre à l'Ecole un sens averti des besoins de nos paroisses et des travaux désirables auxquels cette école doit préparer. La plupart des élèves qui s'inscrivent cet automne l'ont vue à l'œuvre et ce fait facilitera les débuts d'une direction qui comporte de sérieuses responsabilités.

Mlle Roud agitera dans le Conseil de l'Ecole, qui a dressé le programme des cours, les conditions d'admission, d'examen et de stage. Officieusement, elle bénéficiera de l'appui moral bé-

névole d'un cercle de dames désireuses d'entourer les élèves de leur affection chrétienne et de les encourager dans leur travail.

Le règlement de l'Ecole des Ministères auxiliaires féminins, le programme de ses leçons, seront prochainement imprimés et adressés aux autorités paroissiales des Eglises vaudoises. L'Ecole s'ouvrira en novembre prochain, en même temps que les cours de la Faculté de théologie, et recevra, à côté des élèves régulières, des auditrices, et, pour certaines leçons, des auditeurs. Bien qu'engagée pour le 1^{er} octobre, Mlle Roud se tient déjà à la disposition des personnes et des élèves désireuses d'obtenir des renseignements sur l'Ecole, et qui pourront lui écrire à son adresse actuelle, à Saint-Légier sur Vevey (téléphone: Blonay II).

Tribune libre

A propos de l'assurance-vieillesse

Le *Mouvement Féministe* du 5 septembre a publié deux correspondances qui contenaient, me semble-t-il, des termes excessifs, pour ne pas dire plus, au sujet de l'assurance-vieillesse et survivants. Au risque de passer pour un censeur, — toujours détestable, — j'aimerais me permettre de relever un ou deux de ces termes.

Les femmes de l'Emmenthal, nous apprend-on, ont publié un appel en faveur de la loi sur l'assurance-vieillesse et survivants, qui contient ces mots: « S'ils (nos maris, nos fils, nos frères) signent ce referendum, nous ne les saluerons plus... » Comment, mesdames, parce que nos maris, nos fils et nos frères expriment une opinion, — et à vrai dire, en signant un referendum, ce n'est pas même une opinion qu'on exprime, le signataire demande simplement qu'une loi soit soumise à la votation populaire, c'est pour cela que vous voudriez rompre avec vos parents les plus chers? Non vraiment, vous ne devez pas avoir pensé suffisamment vos menaces.

Mlle S. Bonard, elle, prétend tout simplement que la loi « spéculé sur la négligence des assurés ». Pensez donc, la loi réclame aux assurés un versement annuel de 18 fr. pour les hommes et 12 fr. pour les femmes, pendant une période de 45 ans, soit de 20 à 65 ans, sans parler de l'impôt indirect sur le tabac qui doit rapporter la bagatelle de 50 millions par an. Pendant la période transitoire des 15 premières années, la rente sera abaissée de 50 %; elle sera donc de 100 fr. par année ou 30 centimes par jour. Et cette loi serait une incitation à la négligence? Tout ce que vous voudrez, madame, mais pas ça.

Il serait peut-être bon d'étudier et de discuter des avantages et désavantages de la loi sur l'assurance-vieillesse et survivants, mais en renonçant aux termes outranciers; il faut laisser cette méthode... aux hommes.

UN HOMME.

Jeune Suisse française de bonne éducation (bachelière ès-lettres, musicienne) cherche place auprès d'enfants dans bonne famille ou pensionnat en Angleterre. Références. Ecrire à Mlle Decombaz, rue des Deux-Temples, 7, Vevey, (Suisse).

Ecole d'Etudes sociales pour Femmes GENEVE .. Subventionnée par la Confédération

SEMESTRE D'HIVER :

22 octobre 1931-19 novembre 1932

Culture féminine générale. Préparation aux carrières de protection de l'enfance, direction d'établissements hospitaliers, bibliothécaires, 1 braires-secrétaires, laborantines.

Cours pour infirmières visiteuses donné en collaboration avec la Croix-Rouge genevoise. Durées des cours, du 27 octobre au 10 décembre. Durées des stages, 2 mois.

Cours d'Hygiène de la femme donné par le Dr Waegeli, du 27 octobre 1931 au 15 mars 1932, tous les mardis soir de 20 h. 30 à 22 h.

Cours ménage au Foyer de l'Ecole.

Des AUDITRICES sont admises à tous les cours

Programme (50 ct.) et renseignements par le Secrétaire 6, rue Charles-Bonnet, 6

IMPRIMERIE RCHTER. — GENEVE

Le BON-SECOURS

16, Chemin Lacombe - GENEVE - Téléphone 52.622

ÉCOLE D'INFIRMÈRES fondée en 1905, par la Doctresse Champand

Admissions le 1^{er} de chaque mois - Diplôme de l'Ecole au bout de 18 mois - Cours théoriques et stages pratiques Pour renseignements et inscriptions s'adr. à Mlle MENNI, 16, chemin Lacombe.

Bureau de Placement du Bon-Secours 18, Chemin Lacombe Téléphone 40.172 Ouvert de 14 à 16 heures



ALLIANCE INTERNATIONALE POUR LE SUFFRAGE ET L'ACTION CIVIQUE ET POLITIQUE DES FEMMES

DU 1^{er} AU 30 SEPTEMBRE 1931

Bureau Temporaire de Genève

6, Rue de Saussure, 6 Au 1^{er} étage

(à une demi-minute de la Salle des Assemblées de la Société des Nations) Téléphone 52.950

Invitation à toute personne de passage à Genève à cette époque qui s'intéresse le mouvement féministe international

Renseignements et adresses. — Cartes d'entrée pour les séances de la S. d. N. — Journaux féministes. — Thé tous les jours, sauf le dimanche, des 4 h. — Conférences et causeries. — Réunions familiales et réceptions. — Restaurant au rez-de-chaussée.